

**Information en vue d'une consultation sur les modalités
d'affectation des renforts pressentis pour l'établissement Pôle
Emploi HDF**

En voilà un ordre du jour séduisant en pleine période estivale ! Qu'avait donc la direction régionale de si EXTRAORDINAIRE à nous dire pour convoquer les élus en plein mois d'Août ? « *Renforts pressentis* » ... l'évidence s'imposerait-elle ? L'établissement a-t-il enfin pris la mesure de la situation ? La direction allait-elle enfin nous annoncer une vague de recrutements en CDI ?

Trêve d'utopie, c'était simplement pour nous dire que Jean Bassères, dans sa grande bonté et porté par le désir de servir au mieux les usagers, nous n'en doutons pas, avait réussi à obtenir des postes supplémentaires en CDD auprès du gouvernement. L'heure est grave : voilà donc les Hauts de France pourvus d'une vague de 95 CDD.

Mais examinons cette histoire d'un peu plus près.

En juin, l'UNEDIC anticipait la destruction de 900000 emplois d'ici la fin de l'année.

Fin juillet, la Ministre du Travail, pour justifier les possibles embauches à venir au sein de l'établissement, annonçait que « *Pôle emploi aura un rôle important dans le cadre du plan de relance dans les secteurs en tension sur l'emploi* ».

Nous le savons, nous sommes en pleine crise économique. Mais ce que nous savons aussi, c'est que cette situation n'est pas uniquement à relier à la crise sanitaire que nous connaissons depuis le mois de mars. Le fonctionnement du système économique libéral et financier doit en effet être réinterrogé dans son ensemble. Ainsi, à l'instar de nous tous face à cette situation, Jean Bassères s'est posé les bonnes questions et nous a présenté en CSE sa réponse : RENFORCER les effectifs de Pôle emploi avec des CDD.

Evidemment, ça c'est une vraie solution !

Pour arriver à ses fins, le DG avait besoin de modifier l'article 8 de la CNN qui plafonnait le taux de recours aux CDD ainsi que leur durée. La Direction Générale a donc soumis à la signature des organisations syndicales représentatives dans la branche un accord visant à passer de 4% à 15% le taux de CDD dans notre établissement ainsi qu'un accord visant à augmenter la durée des CDD jusqu'à 18 mois, tout ceci sous couvert du chantage habituel dénonçant le manque de souplesse de l'institution qui pourrait aboutir à sa régionalisation.

Cette modification et les chiffres annoncés amèneraient donc Pole emploi à recourir à un taux de précaires au total voire de 30% pour les conseillers ! La CGT ne saurait évidemment accepter que nos usagers soient demain accompagnés par 30% de conseillers eux-mêmes en situation de précarité. Nous le répèterons toujours : quand le besoin est durable, le recrutement doit l'être aussi !

A ce moment de l'histoire il est important de préciser que seules 2 organisations syndicales (CGT et FO) ont refusé de signer ces avenants en ne cédant pas au chantage du DG. Vous devinerez facilement quelles sont celles qui ont choisi d'accompagner la direction dans la précarisation de nos futurs collègues.

Cela fait des années que les agents subissent une pression constante en exerçant sous le règne des indicateurs et du pilotage par les chiffres, cela en essayant toujours de rendre le meilleur service possible aux usagers. Le surcroît d'activité n'est pas une nouveauté dans notre établissement mais plutôt une constante avec laquelle nous avons tous appris à concilier. Dès lors, le recrutement de renforts temporaires ne peut être une réponse ni entendable, ni acceptable.

Parce qu'au bout, qu'obtenons-nous en région ? 90 CDD sur la filière conseil à l'emploi et 5 pour les plateformes, cela signifie que la DR s'apprête à affecter 1 CDD par agence, 2 pour sites de grande taille. ET C'EST TOUT.

Ah, la direction nous a aussi annoncé un renfort sur la filière gestion des droits. Après avoir considéré que cette activité était en décroissance, la DR va renforcer les effectifs GDD à hauteur de 44 postes dont 21 recrutements externes. Cela couvre à peine les départs en retraite prévisibles sur 2020.

Nous le savons, nos gouvernants ne sont pas prêts de changer leur fusil d'épaule !

95 CDD : l'effort est insignifiant ... ce n'est pas ce qui changera le quotidien des conseillers, ni n'améliorera le service rendu aux usagers.

Voilà l'histoire « extraordinaire » que nous a raconté la Direction Régionale ce 13 Août.

FORTES CHALEURS

Comme nous en avons malheureusement pris l'habitude chaque année en raison des insuffisances répétées de la DR sur cette question, la CGT a interpellé la direction sur l'application hétérogène de la note sur les fortes chaleurs sur les sites et structures.

Tout le monde a en effet pu constater que chaque site a pris des mesures différentes, entre les managers qui ont permis aux agents de partir à 15h, ceux qui l'ont soumis à condition, les sites qui ont fermé ... bref, entre mauvaise interprétation et/ou mauvaise volonté tout court, c'était une nouvelle fois la cour des miracles à Pôle emploi.

Pourtant, les sites où les agents sont en difficulté chaque année en raison de la chaleur sont connus de la direction qui sait également qu'en raison de la crise sanitaire, les ventilateurs ne pouvaient pas être utilisés et que l'utilisation des équipements de protection individuelle comme le masque rendaient encore plus difficile la tenue du poste de travail. Il est donc plus qu'anormal que les décisions aient de nouveau été prises en dernière minute, ou n'aient pas été prises du tout.

Dans sa réponse, la direction ose répliquer qu'elle va mieux anticiper les choses la prochaine fois. Elle se réfugie derrière le mail relatif à la mise en œuvre de la note relative aux fortes chaleurs envoyé le 30 juillet à ses équipes locales de direction. Qu'il neige ou que l'on dépasse les 35 degrés, le discours de la direction reste immuable : ils feront mieux la prochaine fois.

La seule information utile sur le sujet que l'on retiendra de ce CSE est que la direction a instamment rappelé que les aménagements de la note sur les fortes chaleurs sont bien entendus applicables aux télétravailleurs. Elle a constaté que ce message n'avait pas été intégré par le réseau et s'est engagée à y revenir auprès de ses équipes.

SITUATION SANITAIRE

Il y a désormais 5 cas de Covid-19 positifs dans la région.

Cela concerne les sites de Lille Port Fluvial, St Quentin Péri, Maubeuge Gare, Compiègne Lesseps ainsi que la plateforme de Villeneuve d'Ascq.

La cohérence de la direction dans la gestion et le traitement des cas de suspicions apparaît très relative malgré un protocole précis à respecter. Si l'on imagine qu'une agence devrait fermer le temps d'une désinfection totale en cas de cas positif, ce n'est pas toujours ce que l'on constate.

Nous observons également qu'au fur et à mesure de l'accroissement des suspicions sur les sites et structures, le nombre de cas contact identifiés ne fait que baisser. Exemple parmi d'autres, la direction nous a affirmé qu'il n'y avait eu aucun cas contact sur un site présentant un cas positif, et nous avons appris plus tard par les agents eux-mêmes qu'ils avaient été en contact plus de 15 minutes et de manière rapprochée avec l'agent en question.

Face à ces incohérences qui mettent en danger la santé des agents, la CGT a réclamé et obtenu la mise en place d'enquêtes conjointes avec la direction sur les sites où ont été détectés des cas positifs. Les premières enquêtes débuteront à la rentrée de septembre. Un éclairage sur ces situations apparaît en effet urgent et indispensable.

Vos élu(e)s et votre représentant au CSE:

Elu(e)s titulaires : Mohammed BENHADDOUCHE, Céline COUCKE, Stéphane SALLE, Laurent DUBOST, Amélie WERKIN

Elu(e)s Suppléants : Emilie HEYZE, Nicolas DELACOURT, Emilie VASSEUR, Farida BETINA, Bruno VERBEURGT

Représentant syndical : Willy SPANHOVE

Pour nous contacter: syndicat.cgt-hdf@pole-emploi.fr <http://cgt-pole-emploi-hauts-de-france.fr>